

**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal
Lundi 17 octobre 2022**

Date de la convocation : 06/09/2022

Présents : Messieurs Paterne, Freuslon, Lamy, Riac et Mesdames Bruand, Dupont, Saison, Daubias, Gérard, Rocheteau= 10

Pouvoirs :

2 pouvoirs (Mr Furcy représenté par Mme Daubias et Mr Yvon représenté par Mme Gérard)

Votants : 12

Secrétaire de Séance : Mme Bruand.

- **PV SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/09/2022 : aucune observation**

Objet : Tarifs de location de la Salle Communale – année 2023

Délibération n°171022-01

Mr le Maire donne la parole à Mr Lamy, adjoint, il présente un tableau des tarifs salle communale pour 2023, il propose d'augmenter les tarifs comme présenté dans le tableau ci-après.

Après cette présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs comme suit pour l'année 2023.

	Petite et Grande Salles	Chauffage
- Associations de la Commune pour manifestations à but lucratif ou non. - Syndicats - Habitants de la commune (lors d'un décès d'un membre de la famille)	Gratuit	Gratuit
Location d'une journée en semaine (du lundi au vendredi) :		
Commune	75.00 €	25.00 €
Hors commune	100.00 €	25.00 €
Location pour deux jours ou le week-end :		
Commune	150.00 €	50.00 €
Hors commune	205.00 €	50.00 €
Location pour trois jours :		
Commune	225.00 €	75.00 €
Hors commune	280.00 €	75.00 €

Monsieur Lamy rappelle également qu'un chèque de réservation du montant de la location ainsi que la copie de l'attestation en responsabilité civile sera demandé au moment de la signature du contrat de location. Deux chèques de caution de 250,00 € seront demandés lors de la remise des clés et le chauffage sera payable obligatoirement du 15 octobre au 15 avril.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide également de louer la Salle Communale pour la soirée de la St Sylvestre, dans les conditions suivantes :

- La Salle Communale ne sera louée qu'aux personnes domiciliées sur la Commune de Bouessay ;
- La location sera donnée au premier demandeur qui louera cette Salle Communale. Etant entendu que ce locataire ne sera pas prioritaire pour les années suivantes. Par contre, si celle-ci n'est pas louée au 1^{er} octobre 2022,
-

- tous les locataires, même ceux qui ont loué cette salle les années précédentes, pourront en bénéficier ;
- La location s'effectuera pour les deux jours (31 décembre et 1^{er} janvier) pour un montant de 205 € + 50 € de chauffage ;
 - Un chèque de réservation du montant de la location ainsi que la copie de l'attestation en responsabilité civile sera exigé au moment de la signature du contrat de location ;
 - Deux chèques de caution de 250,00 € seront demandés lors de la remise des clés ;

Objet : Tarifs des concessions et espace cinéraire dans le cimetière communal pour l'année 2023.

Délibération n°171022-02

Mr le Maire rappelle que par délibération du 08/11/2021, un tarif des concessions et espace cinéraire a été voté, il propose de maintenir le tarif des concessions et espace cinéraire de 2022 comme présenté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide de maintenir le tarif 2022 des concessions et espace cinéraire pour l'année 2023. (voir tableau joint)

TARIFS CIMETIERE COMMUNAL 2023 :

Durée	15 ans	30 ans
Concession	75,00 €	120,00 €
Columbarium (2 urnes)	300,00 €	600,00 €
Par urne supp (maxi 4) *	150,00 €	300,00 €
Cavurnes (2 urnes)	250,00 €	500,00 €
Par urne supp (maxi 4) *	125,00 €	250,00 €
Jardin du Souvenir	50,00 €	100,00 €
Caveau provisoire	3 €/jour	

* Au prorata des années restantes par rapport à la date de la première concession.

Si moins d'un an avant le renouvellement, gratuité pour l'urne supplémentaire.

AFFAIRES DIVERSES :

- Mr le Maire informe le conseil qu'une naissance a eu lieu sur la commune.
- Mme Bruand informe que le prochain conseil d'école aura lieu le 08 novembre prochain, Mme Gérard s'interroge sur la température des classes, et les préconisations du gouvernement de réduire à 18°, Mr le maire précise qu'il n'a reçu aucun écrit dans ce sens.
- Mr Lamy fait un point sur l'avancement de la préparation de la prochaine note ; une distribution est prévue vers le 15/12/2022.
- Mr le Maire informe le conseil que le goûter prévu pour les aînés de 70 ans et plus est prévu **le samedi 03/12/2022 à partir de 15h00.**
- Mr le Maire fait un point sur l'éclairage public, et précise les points lumineux éteignables (traversée du bourg) ; Il précise également qu'il a reçu le devis pour la dépose du candélabre allée des chênes verts.
- Mme Bruand précise que le BASC procèdera cette année à l'installation de sapins illuminés (un programmeur sera installé pour réduire le coût de l'énergie)
- Mr le Maire rappelle la cérémonie commémorative prévue **le vendredi 11/11/2022** avec la commune de St Loup du dorat;
- **Informations** : les vœux de la CDC Du Pays Sabolien auront lieu le 13/01/2023, la cérémonie des vœux pour la commune de Bouessay **le vendredi 20 janvier 2023 à 20h00.**
L'association des motards des 3 vallées (balade halloween) s'arrêtera **parking de l'école le samedi 29/10/2022** vers 14h45 (distribution de bonbons).

- Mr Freuslon fait un point sur l'avancement du projet parcellaire du lotissement de l'Aubépine, le contrat de maîtrise d'œuvre vient d'être retourné signé ce jour avec le cabinet Plaine Etude ; un rendez-vous est fixé le 31 octobre prochain.

Questions diverses :

- Mr Freuslon interroge Mme Daubias, référente de la commission du site naturel, sur l'avancement du projet d'aménagement de celui-ci? Mme Daubias informe le conseil qu'elle est en cours de demande de faisabilité pour un futur parcours santé ; l'objectif de ce projet étant fixé au printemps 2023.
- Mme Daubias : (question de la part de Mr Furcy) un administré lui a fait une remarque sur le bruit du point d'apport volontaire des verres situé rue de souvigné; Mr Paterne va se renseigner sur les quantités relevées à cet endroit auprès du service environnement de la CDC.
- Mr Freuslon échange sur le fauchage des bernes réalisé avec le broyeur; un point sera fait avec l'employé communal à ce sujet.
- Mme Daubias demande si le projet de distributeur de pizzas avance, l'emplacement proposé n'a pas été retenu.

Information : Mme Daubias informe qu'un conte au manoir de la cour à Asnières sur Vègre est proposé le samedi 22/10/2022 à 17h00.

FIN DE SEANCE 21h30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 28/11/2022 à 20h00.
